

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES
ARCHITECTES-CONSEILS du 3 mai 2006
Discours de Catherine VAUTRIN
ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse d'être parmi vous aujourd'hui parce que c'est l'occasion :

- de répondre à la sollicitation de Jean-Michel Jacquet, que je connais bien et qui, depuis longtemps, a appelé mon attention sur le corps des architectes conseils. Il est pugnace et sait faire valoir tout l'intérêt de votre action.

- de faire un point avec vous de vos missions, du cadre dans lequel elles se déroulent, et de ce que nous en attendons.

1) Je veux évoquer d'emblée un sujet qui nous rapproche : la politique de la ville.

La **crise urbaine** de novembre dernier oblige à une action résolue et dans la durée pour la cohésion sociale et urbaine de notre pays. **Il n'est pas acceptable que des quartiers restent à coté de nos villes ou s'en détachent comme des « territoires perdus »**

Pour avancer, il faut bien entendu changer le cadre de vie trop longtemps décrié des « *grands ensembles* », c'est pour cela que nous avons créé l'ANRU. **Mais cela ne suffit pas.**

Depuis 2003, nous menons une **politique globale en faveur des habitants des quartiers sensibles**, portant à la fois sur l'accès à l'emploi, l'éducation, le social, la tranquillité publique ou encore la santé.

La loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine :

- crée l'Observatoire des zones urbaines sensibles (premier outil d'évaluation) ;
- fixe pour la première fois dans la loi des objectifs mesurables de réduction des écarts de développement entre les territoires ;
- relance les zones franches urbaines (41 nouvelles en plus des 44 existantes).

Le Plan de cohésion sociale a été conçu pour bénéficier de manière privilégiée aux habitants des quartiers en difficultés (chômage de longue durée, du chômage des jeunes, de l'accroissement du nombre d'exclus, de la crise du logement et des discriminations,...).

Deux mesures concernent plus particulièrement la politique de la ville :

- le programme de réussite éducative, (plus de 230 équipes déjà en place et 99 M€ en 2006) ;
- la réforme de la dotation de solidarité urbaine, qui apporte chaque année 600 M€ de ressources supplémentaires aux communes fragiles afin de leur donner les moyens de leur autonomie.

Le CIV du 9 mars redéfinit les priorités et les moyens d'action de l'Etat en faveur des quartiers.

- Plus de cinquante mesures dans les domaines prioritaires (emploi et développement économique, éducation et culture, prévention de la délinquance, habitat et santé) ;
- des « contrats urbains de cohésion sociale » (CUCS) prendront la suite des *contrats de ville* à compter du 1^{er} janvier 2007, sur une géographie prioritaire redéfinie, assortis d'objectifs précis et directement évaluables.

- une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances sera créée dans le but de simplifier le financement du volet « *humain* » de la politique de la ville, complément indispensable du volet « *urbain* » financé par l'ANRU ;

Globalement, en 2006, les crédits d'intervention de la politique de la ville sont en augmentation de plus de 60%.

Notre politique de la ville est bien une politique globale, qui porte sur tous les leviers du développement social et urbain.

2) Je voudrais maintenant revenir au *Programme national de rénovation urbaine* et sur votre action dans ce cadre.

Deux points pratiques ont été évoqués par votre Président, j'y réponds dès maintenant.

↳ **Premièrement, la façon dont vos avis sont pris en compte.** Sur ce point je suis très claire : il est absurde qu'ils ne servent pas pleinement pour éclairer les décisions des comités techniques. J'ai donc demandé à Alain Lecomte, dont je connais le professionnalisme, deux choses :

- d'une part que ces avis soient transmis directement et simultanément aux DDE *et* à l'ANRU
- d'autre part qu'un rapport global, qualitatif, sur l'activité des architectes conseils dans le cadre de la rénovation urbaine soit fait chaque année.

↳ **Deuxièmement, je sais qu'il y a eu des difficultés pour payer vos missions en 2005.** Une demande a été faite à Bercy pour créer un fonds de concours pour rendre les choses plus simples et plus efficaces sur le terrain en 2006. J'ai demandé à être personnellement tenue informée et je m'engage à suivre personnellement ce dossier et à résoudre les problèmes, s'il y en a, comme je l'ai fait pour 2005.

Plus généralement, sur ce programme et ce que nous attendons de vous.

A ce jour plus de 170 projets sont validés, représentant un investissement de plus de 20 milliards d'euros, plus de 2 millions d'habitants sont concernés

Ce programme mobilisera près de 10 milliards d'euros en subventions de l'Etat et des partenaires sur dix ans.

Les chiffres parlent d'eux même : 20 milliards d'euros de travaux, ce sont 75 000 logements construits et 79 000 démolis, 160 000 réhabilitations, des écoles des espaces publics, ... des milliers de commandes publiques, Près de 2 milliards d'euros de marchés de maîtrise d'œuvre...

Mais les chiffres ne disent pas tout. Deux points me préoccupent particulièrement .

- **D'abord, la réalisation effective des projets :** ils n'existent pour le moment que sous forme de plans ou de tableaux financiers. Déjà certains se mettent en œuvre plus lentement que prévu. Pour cela, je souhaite que vous restiez attentifs à la structuration de la maîtrise d'ouvrage qui est le point clé.
- **La qualité des projets dans la durée.** Les projets validés par le conseil d'administration ne contiennent, la plupart du temps, que des esquisses. Pour maintenir une exigence de qualité, je vous demande de prévoir l'accompagnement des projets dans vos programmes de travail.

3) Je veux pour terminer rendre hommage à la mission de service public que vous menez.

Depuis 1950, praticiens libéraux confirmés et intervenants de l'administration, vous permettez le rapprochement de cultures qui se côtoient sans toujours se comprendre.

Comme de nombreux élus locaux, je connais ce ministère par ses services déconcentrés. Il a ses forces et ses doutes. Mais chacun sait que la ville n'est pas faite uniquement de décisions financières ou techniques et que l'avis, au plus près du terrain, de grands professionnels de l'architecture et de l'urbanisme lui est indispensable.

La décentralisation, la répartition des compétences entre *l'urbanisme* et *la cohésion sociale* rendent difficile le travail de réorganisation des services et vos missions s'exercent dans un contexte d'évolution importante des DDE et des DRE.

Le mouvement de décentralisation est souhaitable mais je fais partie de ceux qui pensent que, dans le domaine de la ville, l'Etat a pleinement son rôle à jouer pour garantir les solidarités ou pour favoriser un développement urbain durable.

Dans ce cadre, les **DDE** sont appelées à jouer pleinement leur rôle d'accompagnement des collectivités pour favoriser le développement de projets qui soient exempts de tout laxisme sur les questions de qualité. Il est assigné aux DDE un **devoir d'excellence**.

Les architectes conseils doivent aider les services de l'Etat à jouer pleinement leur rôle de conseil auprès des collectivités dans ce sens.

Enfin, au-delà des actions que nous menons avec conviction dans ce domaine je reste préoccupée par un point : que nos successeurs, dans 40 ans, visitant les quartiers rénovés et remodelés par notre action se disent, ils avaient raison et ils ont eu raison de faire cela et de la faire comme cela. Elle est là notre responsabilité pour l'avenir.

Et pour s'assurer de cela nous avons besoin de vous, de votre compétence de professionnels auprès de nous.

4) Pour conclure, je remercie Jean Michel Jacquet pour son implication personnelle dans ces dossiers si importants.

Merci enfin de votre implication pour promouvoir la qualité architecturale et urbaine dans notre pays, et merci à chacun d'entre vous du temps qu'il consacre en plus de son activité de maîtrise d'œuvre à cet enjeu fondamental pour la cohésion sociale de notre pays.